

Accords de libre-échange : offensives américaines et perspectives turques à l'heure des TPP et TTIP

par Bozkurt Aran

Nous verrons dans cette synthèse comment la nécessité de défendre et de développer le système commercial mondial actuel a débouché sur deux projets de méga-partenariats d'inspiration américaine, l'un pour la région pacifique, l'autre pour les échanges USA-UE. Face à ces deux initiatives complémentaires, comment la Turquie doit-elle se positionner pour conforter son statut d'économie émergente et franchir un nouveau stade de développement ? Est-elle seulement prête à prendre les décisions politiques qu'imposent ces nouveaux accords de libre-échange ?

À propos de l'auteur :

Bozkurt Aran est directeur du Centre d'études sur le commerce multilatéral au sein de la fondation TEPAV. Ancien ambassadeur, il siège à l'OMC comme Représentant permanent de la Turquie.

Au cours de la dernière décennie, le mouvement continu de libéralisation du commerce international, mené avec des outils et des institutions nés des accords de Bretton Woods d'après-guerre, a fini par s'essouffler. Les négociations au sein de l'OMC, notamment celles du cycle de Doha sur le développement ouvertes en 2001, s'enlisent dans des palabres que beaucoup n'hésitent plus à qualifier de « futiles ». Cela fera bientôt dix-huit ans, depuis la fin de l'Uruguay Round, que les grands acteurs mondiaux attendent des avancées concrètes.

La synergie entre les États-Unis et l'Union européenne n'a pas suffi à imposer les règles nécessaires pour traiter les difficultés et blocages inhérents au nouveau paysage commercial mondial, marqué par la montée en puissance des économies émergentes. Dans ce contexte, le renforcement du système actuel de libre-échange devient une nécessité vitale.

La récente étude prospective produite par le National Intelligence Council américain, *Global Trends 2030*, résume le problème en quelques mots : d'ici une vingtaine d'années, « l'Asie aura détrôné le tandem USA-UE tant en termes de PIB que de population, de dépenses militaires ou d'investissements technologiques. (...) En conséquence de cet irrésistible changement de centre de gravité, la santé de l'économie mondiale dépendra avant tout des progrès réalisés par les pays en développement, ensuite seulement de la situation dans

l'Occident traditionnel. » Et les auteurs ajoutent : « L'émancipation des individus et la déconcentration du pouvoir au profit des réseaux informels de la société civile auront des conséquences phénoménales propres à inverser l'ascension de l'Occident débutée en 1750¹. »

À l'appui de cette thèse, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a calculé que, alors même que le montant global des investissements directs à l'étranger reculait de 18 % entre 2011 et 2012 (pour s'établir à 1 350 milliards de dollars), les pays en développement en devenaient les principaux bénéficiaires : « Pour la première fois dans l'histoire, [ces nations] ont absorbé davantage d'IDE que les pays développés, à savoir 52 % des flux mondiaux. » Pour sa part, le FMI écrit, dans ses *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2013 : « La conjoncture économique s'améliore au niveau mondial, mais dans les pays avancés le chemin de la reprise s'annonce cahoteux. » En fait, ce qui prenait jusqu'ici l'aspect d'une reprise à deux vitesses – forte dans les économies émergentes ou en développement, timide dans les pays riches – s'avère en contenir une troisième, puisqu'une divergence se fait également jour, au sein même des économies avancées, entre les États-Unis et la zone Euro³. Selon les prévisions de l'OCDE, le PIB de cette dernière se sera contracté de 0,6 % en 2013, alors que les USA et le Japon ont recouvré une croissance positive, si bien que « l'atonie prolongée de l'activité [en Europe] pourrait évoluer en stagnation, avec des conséquences négatives pour l'économie mondiale⁴. » D'après l'OMC, « le volume du commerce mondial des marchandises n'a augmenté que de 2 % en 2012. Les expéditions des pays développés ont augmenté plus lentement que la moyenne mondiale, à 1,0 %, tandis que les exportations des économies en développement ont augmenté plus rapidement (3,3 %). Les importations des économies développées ont diminué de 0,1 %, tandis que celles des économies en développement ont augmenté de 4,6 %⁵. »

Ces chiffres montrent que la crise financière de 2008 a accéléré la redistribution des cartes à l'échelle du globe, et que les tendances de fond s'accroissent. Jamais, depuis le début de la révolution industrielle, les pays en développement ne s'étaient-ils taillé une part aussi importante du gâteau mondial. Or, si l'Occident demeure prospère, l'écart avec les PVD se rétrécit d'année en année. Dit autrement, « la place des marchés transatlantiques passe de prééminente à prédominante : elle est toujours considérable, mais moins écrasante que par le passé⁶. »

Les relations commerciales internationales ont ceci d'intéressant qu'elles préfigurent les nouveaux équilibres de pouvoir entre grands acteurs, les relations diplomatiques ou culturelles n'étant souvent, dans une large mesure, que la résultante de rapports de force commerciaux. Or l'évolution constatée paraît ici plus forte que prévue, avec la montée en puissance des pays en développement et plus particulièrement des écono-

mies émergentes. À en croire le rapport *Global Trends 2030* cité plus haut, « outre la Chine, l'Inde et le Brésil, des acteurs régionaux comme la Colombie, l'Indonésie, le Nigeria, l'Afrique du Sud et la Turquie sont appelés à jouer un rôle de premier plan sur la scène économique mondiale⁷. »

Ainsi, tout semble indiquer un relatif déclin des États-Unis et des autres nations développées dans les affaires commerciales du monde. Mais vont-elles se laisser détrôner sans réagir? La réponse est simple : probablement pas.

En tant qu'économie émergente, la Turquie se trouve à la croisée des chemins. Est-elle prête à se battre pour intégrer de nouveaux partenariats multilatéraux, quitte à s'infliger des décisions politiques douloureuses? Où se reposera-t-elle sur les lauriers (pourtant périssables) de son nouveau statut? C'est aujourd'hui que se joue sa place dans le nouveau système commercial mondial, dont les paramètres seront fixés par deux initiatives parallèles et néanmoins complémentaires.

Le nouvel horizon : TPP et TTIP

Au lendemain de la crise financière mondiale de 2008, les pays développés ont élaboré, sous la houlette des USA, deux projets visant à contrer l'ascension des émergents d'Orient : l'Accord de partenariat trans-pacifique (TPP) et le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP). Les deux vont de pair et participent d'une stratégie internationale d'ensemble.

Contrairement à ce que laisse entendre son nom, le TPP s'étendra bien au-delà de la zone pacifique. Présenté comme un partenariat commercial régional entre acteurs importants que sont les États-Unis, le Canada, le Mexique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Singapour, le Vietnam, la Malaisie, le Brunei, le Pérou et le Chili, ce programme vient, non sans difficultés, d'admettre le Japon, après que celui-ci eut promis de respecter les décisions prises avant son entrée par le groupe de négociations. Or l'inclusion de ce géant économique modifie sensiblement la portée du TPP, qui excédera de loin celle d'un simple accord régional de libre-échange. Avec un PIB total de 27 500 milliards de dollars, soit 37,4 % de la production brute mondiale, et un volume d'exportations de 5 400 milliards de dollars, les douze pays signataires de cet accord auront de lourds arguments pour infléchir le système commercial multilatéral. Notons au passage que, même après l'entrée du Japon, la puissance états-unienne reste de très loin le membre le plus influent du partenariat, puisqu'elle produit à l'intérieur de ses frontières pas moins de 22 % de la richesse mondiale.

Depuis un peu plus de deux ans, et grâce à l'activisme déployé par les USA, ce projet de TPP progresse à grands pas. Au terme de dix-huit rounds de discussions, l'accord a de bonnes chances d'être finalisé d'ici la fin de l'année. Les négociateurs semblent avoir épuisé l'ensemble des

« Au lendemain de la crise financière mondiale de 2008, les pays développés ont élaboré, sous la houlette des USA, deux projets visant à contrer l'ascension des émergents d'Orient. »

questions techniques, et les derniers blocages devraient être levés au niveau politique – si tout se passe bien – lors de la conférence ministérielle de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) du second semestre 2013. Tel semble être le souhait du nouveau Représentant américain au commerce, du président Barack Obama et de l'ensemble de leurs homologues concernés, qui entretiennent à cette fin des contacts réguliers et directs. Malgré le parfum de secret entourant ces discussions, on sait que des sujets majeurs ont d'ores et déjà été tranchés, comme les services, les marchés publics, les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS), les recours commerciaux, le droit du travail et le règlement des différends. Plus épineuse, notamment sur le volet agricole, la question de l'accès aux marchés rejoindra sur l'agenda des ministres celles de la propriété intellectuelle, de l'environnement et des entreprises publiques.

La concrétisation rapide du TTP aura sans doute contribué à relancer le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), que de nombreuses administrations américaines successives auront porté comme un vœu pieux. Mais la raison première qui incite aujourd'hui les États-Unis et l'Europe à conclure cette affaire tambour battant, c'est bien sûr la stagnation économique qui les mine depuis 2008 : la zone euro accusera cette année encore une légère récession, tandis que la croissance américaine culminera à 2 %⁸.

La fiche technique diffusée par la Maison-Blanche au sortir de la rencontre du 17 juin 2013 entre Barack Obama et le président de la Commission européenne José Manuel Barroso énonce clairement les domaines prioritaires des deux parties, à savoir la protection des investissements, la suppression des droits de douane, la lutte contre les barrières non-tarifaires les plus coûteuses (en particulier sur les produits agricoles), l'assouplissement de l'accès aux marchés des services, et la réduction des disparités réglementaires et normatives⁹. Sans oublier la volonté de développer de nouveaux modes et règles de coopération sur des sujets de portée mondiale comme la propriété intellectuelle ou les entreprises publiques.

De son côté, la Commission européenne a publié un mémo qui classe les sujets principaux en trois catégories¹⁰. La première, consacrée à l'accès aux marchés, traite des droits de douane, des règles d'origine, des mesures antidumping et anti-subsidies, des services, des investissements et des marchés publics. La seconde, sur les questions réglementaires, énumère toute une série de barrières non-tarifaires (normes sécuritaires et environnementales, mesures SPS, convergence en matière de services financiers), et c'est sur ce front, souligne le mémo, que l'on escompte les plus grands bienfaits économiques. La troisième catégorie concerne quant à elle la question des normes. Il va de soi, étant donné l'envergure géo-économique de cet accord, que les avancées obtenues ici influenceront sur l'ensemble du système commercial multilatéral.

À eux deux, les États-Unis et l'Union européenne représentent 47 % de la production brute mondiale, plus de 30 % des flux commerciaux internationaux, et leurs investissements directs croisés atteignent quelque 3 700 milliards de dollars. Ces IDE, dont le volume dépasse de loin celui des transactions d'import-export, constituent la véritable colonne vertébrale de l'économie transatlantique. L'Europe capte 57 % des capitaux américains investis à l'extérieur, tandis que 71 % des capitaux étrangers investis aux États-Unis sont d'origine européenne¹¹. L'interpénétration est presque aussi forte dans le secteur des services – dont les USA et l'UE sont les deux champions mondiaux –, puisque l'Europe attire 38,4 % des exportations de services des USA (soit 225 milliards de dollars annuels) et fournit 41 % de leurs importations¹².

Cependant, les ambitions du nouveau partenariat ne manqueront pas, dès l'ouverture des négociations, de cristalliser plusieurs points d'achoppement, puisqu'il s'attaque à des questions ultrasensibles comme l'agriculture et les services, et qu'il réclame une harmonisation des réglementations nationales dans des domaines aussi variés et cruciaux que les investissements, les normes, les restrictions maritimes, les flux de données transfrontaliers, le statut des investissements mixtes, la délivrance des permis de travail ou encore les services audiovisuels. Les discussions sur le commerce agricole s'annoncent particulièrement délicates, notamment du fait de la défiance des consommateurs européens vis-à-vis des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Quelles conséquences ?

Bien que les négociations soient, dit-on, entrées dans leur phase finale, le TPP n'a pas encore été ratifié. Quant au TTIP, ses modalités de discussion n'ont pas été révélées, si bien que nul ne saurait, à ce jour, préjuger de la réaction du reste du monde. Toutefois, compte tenu que les parties prenantes de ces accords pèsent 60 % de la production mondiale et 45 % des échanges commerciaux, les nations extérieures sont fondées à redouter de sérieuses répercussions sur l'ensemble du système commercial mondial. Pire, les pays en développement et émergents risquent de voir dans ces initiatives pharaoniques un moyen de leur imposer de nouvelles règles commerciales.

Là réside l'aspect le plus contesté de ces deux accords: la crainte que leurs articles communs ne s'érigent en lois universelles. Cette peur est d'autant plus légitime que les textes sont très exhaustifs et répondent à de nombreuses questions passées sous silence lors du cycle de Doha sur le développement. Ainsi fourniraient-ils, par défaut et par force, une mise à jour complète du système commercial international. Ce qui est bien sûr l'objectif visé par les futurs signataires.

« À eux deux, les États-Unis et l'Union européenne représentent 47 % de la production brute mondiale, plus de 30 % des flux commerciaux internationaux, et leurs investissements directs croisés atteignent quelque 3 700 milliards de dollars. »

« Il serait naïf de considérer le TPP et le TTIP comme de simples accords de libre-échange destinés à réduire les barrières douanières sur les biens industriels. »

Encore une fois, il serait naïf de considérer le TPP et le TTIP comme de simples accords de libre-échange destinés à réduire les barrières douanières sur les biens industriels, d'autant que celles-ci sont déjà nulles pour 70 % des marchandises produites en Europe et aux États-Unis. En fait, la diminution des derniers droits tarifaires tiendra de la simple formalité, comparée à la complexité du sujet qui forme le cœur de ces accords, à savoir l'accès aux marchés. Aussi le débat transatlantique ne manquera pas de révéler d'importantes divergences de vues, y compris entre les vingt-sept pays membres de l'Union européenne, puisque la question des « barrières non tarifaires » touche à des domaines aussi sensibles que l'agriculture, les services, la propriété intellectuelle ou la culture.

Pour ne rien arranger, les récentes accusations d'espionnage de diplomates européens par les États-Unis ont jeté le trouble dans les capitales du Vieux Continent, où l'opinion demeure très attachée au respect des données personnelles. En réponse, la France a réclamé un report des négociations sur le commerce transatlantique, cependant qu'un dirigeant allemand invitait ses concitoyens à éviter par précaution les fournisseurs d'accès Internet américains. Mais finalement, chacun a repris ses esprits et les discussions se sont ouvertes dans les délais prévus, en juillet 2013.

Ces méga-accords semblent augurer une nouvelle ère du commerce mondial, dans laquelle les pays riches s'arrogeraient le monopole des processus de libéralisation. Or une telle pente est pour le moins dangereuse, car vouée à attirer l'hostilité des nations tenues à l'écart des décisions. L'ampleur de la fronde dépendra notamment de l'attitude de la Chine, dont le couple TPP-TTIP prétend contenir l'irrésistible essor. D'ailleurs la riposte s'organise déjà, sous la forme d'alliances alternatives comme le Partenariat économique intégral régional (RCEP), projet d'accord de libre-échange regroupant les pays de l'ASEAN, l'Australie, le Japon, la Corée du Sud, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et la Chine. Il est toutefois trop tôt pour évaluer les chances d'une telle initiative.

En somme, le TPP et le TTIP promettent de bousculer non seulement le système commercial multilatéral, mais l'ensemble des relations stratégiques à l'échelle du globe. Poussées trop loin, les dynamiques qu'ils inaugurent pourraient déclencher d'âpres guerres commerciales, ce qui représenterait un dramatique retour en arrière.

La Turquie face aux évolutions du commerce mondial

Eu égard à sa forte intégration dans l'économie mondiale, la Turquie perdrait gros à rester exclue des lieux de décision. Aussi l'approche la plus rationnelle consisterait pour Ankara à explorer les opportunités offertes de part et d'autre de l'Atlantique, en tirant parti aussi bien de son union douanière avec l'UE que de son partenariat stratégique avec la puissance américaine.

Malheureusement, en dépit du succès de l'Union douanière et après un demi-siècle de candidature à l'entrée dans l'UE, la Turquie n'a toujours pas voix au chapitre concernant la politique commerciale européenne. Reléguée au rang de simple « satellite » économique, mais engagée par sa position de partenaire privilégié, elle se voit contrainte d'appliquer des accords de libre-échange conclus sans son avis¹³.

Pour y remédier, une première étape consisterait pour Ankara à se servir des leviers existants en saisissant les mécanismes de consultation à sa disposition, en particulier la Commission mixte de l'Union douanière, pour exiger, sinon une participation directe aux discussions commerciales de l'UE, du moins une association aux études d'impact menées en marge des négociations.

Une autre option, sans doute plus efficace, serait d'obtenir un siège au Comité de politique commerciale de l'UE pour les réunions portant sur le TTIP. Bien que cet organe joue un rôle purement consultatif, un tel geste d'ouverture donnerait à coup sûr un nouveau souffle aux relations entre Bruxelles et Ankara.

De fait, les « méga-accords » TPP et TTIP ont pris forme à une période de relatif désamour entre la Turquie et l'UE. L'une comme l'autre ont pourtant tout intérêt à resserrer les liens, car en l'absence d'un mécanisme de coordination adapté, l'Union douanière elle-même pourrait succomber aux critiques grandissantes des élites politiques et économiques turques.

Les possibilités d'association ne manquent pas, dès lors que la volonté existe. D'aucuns proposent par exemple de recueillir la position turque en amont des négociations, afin d'en tenir compte lors des discussions officielles. D'autres encouragent plutôt Ankara à mener des dialogues parallèles avec Bruxelles d'un côté et Washington de l'autre, afin d'instaurer un processus tripartite. Ces hypothèses paraissent néanmoins illusoire dans le climat actuel, puisqu'aucun des deux géants transatlantiques n'a témoigné le désir d'inviter Ankara à la discussion – sans doute par peur de compliquer des négociations qui s'annoncent d'ores et déjà herculéennes, voire insolubles selon certaines fuites émanant des arcanes de l'UE.

En fin de compte, la position américaine paraît un peu moins fermée aux revendications turques. Lors de la récente visite du Premier ministre Erdoğan à Washington, le président Obama a accepté le principe d'une commission ad hoc. Pour autant, rien n'est fait : aux États-Unis, les décisions de politique commerciale empruntent un tortueux circuit impliquant le Département du commerce ainsi que le Bureau du Représentant au commerce, sans compter que tout accord avec un pays étranger doit recevoir l'aval du Congrès, du début des discussions jusqu'à la signature finale.

Mais, hormis les relations d'exécutif à exécutif, les cercles d'affaires ont également un rôle à jouer : l'Union turque des Chambres de Com-

« Eu égard à sa forte intégration dans l'économie mondiale, la Turquie perdrait gros à rester exclue des lieux de décision. »

merce et des Bourses de Marchandises (TOBB), l'Association turque des Industriels et Entrepreneurs (TÜSIAD) et l'Association des Exportateurs turcs devraient mener sans tarder une intense campagne de séduction auprès de leurs homologues états-uniens, quitte à s'adjoindre les services de cabinets de lobbying. De leur côté, les milieux d'affaires américains ont tout intérêt à soutenir les demandes d'inclusion d'une économie émergente aussi fortement implantée au Moyen-Orient. Si bien qu'en fin de compte, il n'est pas absurde d'imaginer une association de la Turquie au projet TTIP, au nom de la stratégie commerciale générale de Washington.

Rappelons que ces accords commerciaux dits « de nouvelle génération » régissent bien davantage que les traditionnels échanges de produits industriels : ils visent à régler des domaines clés de l'économie comme l'agriculture, le commerce de services, les normes techniques, la propriété intellectuelle, les politiques d'investissement, etc. Aussi la transcription de ces accords dans la loi turque posera de lourds défis à l'économie nationale. C'est pourquoi les élites politiques doivent dès maintenant préparer l'adaptation à cette nouvelle donne qui n'est au fond que la conséquence d'un déplacement du centre de gravité des échanges internationaux. En d'autres termes, le pays ne tirera son épingle du jeu actuel qu'en préparant celui de demain.

La Turquie a su prouver ses capacités d'adaptation. Rappelons pour mémoire que c'est l'ancrage offert par l'Union douanière avec l'UE qui lui a permis de moderniser son industrie et d'acquérir une haute compétitivité. Les exportations de voitures ont ainsi bondi de 1 à 15 milliards de dollars par an, alors même que le secteur automobile se montrait le plus frileux à l'idée de libéraliser le marché. Cette réussite fut le fruit de deux choses : une forte volonté politique, et la grande souplesse du secteur privé.

Les secteurs de l'agriculture et des services peuvent évoluer eux aussi, même si le chemin s'annonce difficile. Le monde paysan représente encore 24 % de la population active turque, et de nombreuses productions agricoles bénéficient de protections douanières. Et si le pays a commencé d'aligner sa politique agricole sur la fameuse PAC européenne, cette dernière se trouve à son tour menacée par le projet TTIP. Enfin, dans le secteur des services, la loi turque demeure incompatible avec les clauses du futur accord. Malgré tout, le TTIP pourrait être l'occasion pour la Turquie d'une nouvelle et profonde transformation économique, à l'image de celle suscitée dans son industrie par l'Union douanière. Avec à la clé une croissance renforcée, et une émergence accomplie.

Traduit de l'anglais par Jean-Pascal Bernard : jeanpascal.bernard@free.fr

« Le TTIP pourrait être l'occasion pour la Turquie d'une nouvelle et profonde transformation économique, à l'image de celle suscitée dans son industrie par l'Union douanière. »

1. U.S. National Intelligence Council, *Global Trends 2030: Alternative Worlds*, 2012.
2. CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2013 : les chaînes de valeur mondiales : l'investissement et le commerce au service du développement*.
3. OCDE, *Perspectives économiques 2013*, vol. 1.
4. *Ibid.*
5. OMC, *Rapport sur le commerce mondial 2013*.
6. Daniel S. Hamilton et Joseph P. Quinlan, *The Transatlantic Economy 2013*, Center for Transatlantic Relations, Johns Hopkins University, 2013.
7. U.S National Intelligence Council, *op. cit.*
8. FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, 2013.
9. www.whitehouse.gov/the-press-office/2013/06/17/fact-sheet-transatlantic-trade-and-investment-partnership-tip, 4 juillet 2013.
10. Mémo de la Commission européenne, Bruxelles, 14 juin 2013.
11. Hamilton et Quinlan, *op. cit.*
12. *Ibid.*
13. H. Kabaalioglu, « Turkey's Relations with the European Union: Customs Union and Accession negotiations », in P.C. Müller Graff (dir.) et H. Kabaalioglu (dir.), *Turkey and the European Union*, Baden-Baden, Nomos, 2012.

À propos de la Turkey Policy Brief Series (Les Synthèses turques)

La Fondation turque de recherche en politiques économiques (TEPAV) et l'International Policy and Leadership Institute (IPLI) ont collaboré pour créer la Turkey Policy Brief Series, une série de synthèses consacrées à la politique intérieure et internationale de la Turquie. Éditée par Şaban Kardaş de la TOBB Economics and Technology University à Ankara, cette publication mensuelle propose des analyses fouillées sur les évolutions du contexte géopolitique turc. Y contribuent des observateurs et des acteurs reconnus pour leur expertise dans le champ des politiques internationales.

L'International Policy and Leadership Institute (IPLI)

l'IPLI est un institut de recherche qui a pour objet de promouvoir des méthodes de bonne gouvernance dans la région euroméditerranéenne, en fédérant les décideurs politiques d'aujourd'hui et de demain. Il s'appuie sur le concept récent et novateur de *sécurité humaine* pour analyser et modéliser des politiques publiques de progrès dans la région euroméditerranéenne.

L'IPLI a son siège à Paris. Il est associé à Sciences Po et à la Hertie School of Governance à Berlin, ainsi qu'à de nombreux autres organismes universitaires spécialisés dans les politiques publiques et les relations internationales.

Site Internet : www.ipli.eu

La Fondation turque de Recherche en Politiques économiques (TEPAV)

La TEPAV est un *think tank* non partisan et sans but lucratif basé à Ankara. Il fut créé en 2004 par un groupe d'hommes d'affaires, de hauts fonctionnaires et d'universitaires convaincus du pouvoir des idées et de la connaissance.

Soucieuse d'aider à l'élaboration de politiques éclairées, la TEPAV s'efforce de nourrir et d'enrichir le débat public turc. Ses différentes initiatives concourent activement au développement économique du pays, en rapprochant les décideurs et les faiseurs d'opinion. La TEPAV respecte scrupuleusement les normes éthiques et qualitatives régissant le monde académique.

Site Internet : www.tepav.org.tr